

Dès la fondation de la colonie, le manque de main d'œuvre se fait cruellement ressentir en Nouvelle-Calédonie. Ce problème va devenir récurrent, malgré l'installation du bagne.

Dans les premiers temps, on fait venir des Indiens, des Chinois et des Néo-Hébridais. L'arrêté du 26 mars 1874 permet la création d'un service de l'immigration, réglant de la sorte les conditions d'introduction des travailleurs asiatiques, africains et océaniques ainsi que le régime de leur protection.

À la fin du XIX^e siècle, quand la demande en minerais s'intensifie avec la révolution industrielle, le manque de main d'œuvre s'accroît d'autant plus que les convois de condamnés doivent cesser. Des compagnies comme de Greslan et Ballande se tournent alors vers l'Asie et organisent la venue d'Annamites en 1891, puis de Japonais l'année suivante. Le gouverneur Feillet encourage cette nouvelle impulsion donnée à l'immigration. Ainsi débarquent un premier contingent de Javanais en 1896, puis des Indiens en 1901.

Ces « coolies », hommes de peine d'origine asiatique engagés sous contrat et à qui on attribue un matricule, sont longtemps considérés comme une « marchandise » bon marché et sans identité propre. Dans l'esprit de la Pénitencière, restrictions et punitions rythment leur quotidien. Celles-ci sont rapidement supprimées pour les Japonais et la plupart des Indiens, considérés comme des citoyens étrangers. Il en va tout autrement pour les Indochinois, sujets français, et les Javanais, sujets néerlandais, à qui un régime proche de l'indigénat est imposé : interdiction de circuler sans autorisation, couvre-feu, sanctions diverses...

Après le rapport de l'inspecteur Fillon, en 1907, qui déplore bien des mauvais traitements, des efforts sont entrepris. En 1909, les immigrants indochinois, javanais et indiens peuvent solliciter la résidence libre, et l'atelier de discipline de l'îlot Freycinet est supprimé.

La présence de femmes dans les convois de Javanais et d'Indochinois favorise les unions entre membres d'une même communauté. Regroupés dans des cantonnements qui leur sont dédiés, ils conservent ainsi leur langue et éduquent leurs enfants selon leurs traditions, en cultivant l'espoir d'un retour au pays natal. Les Japonais comme les Indiens qui s'installent dans la colonie après leur contrat épousent, quant à eux, souvent une Calédonienne. Leur intégration au sein de la société locale devient alors leur priorité. Mais la guerre du Pacifique vient contrarier ce destin : les Japonais sont expulsés, perdant leurs biens, laissant femme et enfants derrière eux.

Avec la proclamation de l'indépendance de l'Indonésie, de nombreux Javanais repartent. Certains reviendront quelques années plus tard. Quant aux Indochinois, ils retournent en masse au Vietnam dans les années 1960. Un millier demeure cependant en Nouvelle-Calédonie.

Tous ces immigrants ont apporté une aide conséquente au développement du pays. Nombreux y sont enterrés. Aujourd'hui métissés, leurs descendants sont fiers de leurs racines et de leurs ancêtres, et ils mènent une vie apaisée dans le creuset calédonien. Certains ont bien voulu nous raconter le parcours de leur famille, présenté dans cette exposition. Nous les en remercions.

LES ASIATIQUES À NOUMÉA AU FIL DU TEMPS



Population de la Ville de Nouméa 1906

Élément libre			
Français nés en France	3029	6378	
nés de la colonie	3085		
Étrangers	264		
Élément Pénal			
Condamnés	9	1135	
Régus collectifs	64		
Régus individuels	241		
Sibériens	485		
Groupe			
Infanterie et artillerie	511	511	
Élément de couleur			
Japonais	25	1413	
Malais	4		
Indonésiens	184		
Chinois	180		
Sichouais	216		
Javanais	462		
Néo-hébraïques	202		
Calédonniens	137		
Total			4437

*Ne sont compris que les Indochinois
dont certains = Indochinois Français
D'austral. 216 Indochinois
et 101 Japonais.*

LES MALABARS ET INDIENS

Les Malabars, qui bénéficient de la citoyenneté française, viennent s'installer au chef-lieu vers 1880. Ils y sont rejoints, dans les premières années du XX^e siècle par des familles indiennes en provenance des comptoirs français de l'Inde. Établis principalement à la deuxième Vallée-du-Tir, près des installations de Doniambo, la plupart travaillent au Nickel, tandis que les femmes sont employées comme cuisinières ou lingères.

LES JAPONAIS

En 1933, une enquête du commissariat de police de Nouméa dénombre 330 Japonais résidant à Nouméa. Parmi eux, 13 sont mariés à une Japonaise et 75 ont épousé ou vivent en concubinage avec une femme d'origine javanaise, mélanésienne ou européenne. Tous sont arrêtés en 1941 et déportés dans les camps australiens.

LES JAVANAIS

Si, lors du premier convoi, le 16 février 1896, seuls 28 Javanais sont engagés comme domestiques à Nouméa, en 1929, plus de 2 000 d'entre eux y travaillent, sur les 6 000 recensé dans la colonie. En 1949, on dénombre 2 242 Indonésiens dans le chef-lieu, travaillant dans l'agriculture ou l'élevage (65), l'industrie (518), le commerce (274) ou encore l'administration (120), toutefois la majorité demeure domestiques (493). Après la première vague de rapatriements de 1948 à 1954, il ne reste dans la ville que 1 306 Indonésiens en 1956. Cependant, vingt ans plus tard, la population javanaise de Nouméa a doublé, représentant alors 2 760 personnes.

LES VIETNAMIENS

À partir de 1945, avec la suppression des contrats d'engagement, les travailleurs vietnamiens affluent à Nouméa. Toutefois, de 1948 à 1954, 1 283 Indochinois sont rapatriés, si bien qu'en 1956, la commune n'en compte plus que 2 258. À la suite de la seconde vague de départs, de 1960 à 1964, seuls 988 Vietnamiens demeurent en Nouvelle-Calédonie, dont les trois quarts dans le chef-lieu.

DES ÉCOLES EN FONCTION DES ETHNIES

Contrairement à Hawaï ou la Californie, il n'existe ni temple bouddhiste ou shintoïste, ni école japonaise en Nouvelle-Calédonie. Les enfants de Japonais suivent leur scolarité dans les écoles publiques ou privées.

Quant aux enfants javanais, on n'en compte que 42 à l'école publique à Nouméa, en 1928. Mais leur scolarisation donne lieu à des débats au sein du Conseil général. Si la plupart de ses membres ne s'opposent pas à leur instruction, ils considèrent qu'ils ne peuvent fréquenter les mêmes classes que les Européens. En conséquence, des classes spéciales sont progressivement mises en place dans certaines écoles de la ville. En 1933, l'école des sœurs de Saint-Joseph de Cluny propose ainsi un cours dit « populaire », destiné aux enfants des familles européennes défavorisées, mais également à ceux d'origine asiatique ou kanak. En 1944, le service de l'immigration décide la création d'une école pour les enfants javanais, justifiant ainsi sa décision : « Nos obligations morales envers les immigrants javanais nous ont conduits à l'ouverture d'une école javanaise au chef-lieu. » L'établissement se situe à l'emplacement de l'actuel supermarché Johnston. Il ferme en 1948, mais un autre ouvre quelques mois plus tard au foyer catholique, près de la cathédrale.



École populaire chez les sœurs, coll. Sœurs de Saint-Joseph de Cluny



Pak Kotep avec des élèves dans la cour de l'école javanaise, coll. Houryah Machful Nadaus

6°. — Sur la proposition du Chef du Service de l'Immigration la création d'écoles indo-chinoises a été autorisée : à Paagouméne ; sur la mine Tiébaghi sur la mine « A. S. » à Voh ; sur la mine « Toumourou » à Thio ; à l'Usine Doniambo ; à Nouméa. Une école javanaise fonctionne à Nouméa (cour Calimbre) et une centaine d'élèves la fréquentent.

6°. — En ce qui concerne les travaux à effectuer à l'école Frédéric Surleau, la Municipalité a été saisie de la question et a été invitée à faire diligence.

7°. — L'école de Nouville doit fonctionner dans un mois.

Le Bulletin du commerce, mai 1947

NOTE DE RENSEIGNEMENTS
sur le Tonkinois NGUYEN VAN DINH qui a sollicité le Maire de la ville de Nouméa d'autoriser l'ouverture d'une école pour les enfants vietnamiens.

Le Tonkinois NGUYEN VAN DINH, né le 10/01/1903 à Hué (Indochine) est marié à une femme indochinoise. Il possède un permis de séjour en Nouvelle-Calédonie. Ce Tonkinois est arrivé en Nouvelle-Calédonie en 1928 et a tout de suite obtenu un emploi de cuisinier dans un restaurant. Il a travaillé pendant plusieurs années dans ce métier. Il est en Nouvelle-Calédonie et s'emploie dans la cuisine. Il a une femme indochinoise et deux enfants. Il demande l'autorisation de créer une école pour les enfants vietnamiens.

De 1940 à 1942, il est cuisinier au Conseil de la Région de Nouvelle-Calédonie. Puis avec ses connaissances d'installateur, il travaille avec un compatriote nommé MUC LOU qui dirige l'atelier et l'électricité.

Sous la direction générale de M. NGUYEN VAN DINH qui est un homme intelligent, travailleur, qui possède une certaine indépendance, il a été possible de créer une école et d'acquiescer de trouver une école pour les enfants vietnamiens.

Il existe une construction de l'école qui sera financée par MUC LOU et son associé. Une partie de l'argent sera versé à l'Association des Vietnamiens de Nouvelle-Calédonie, qui a précédé l'installation de l'école. Les écoles laïques de la ville.

La réaction chez les Indochinois en général a été : « Pourquoi ne veut-on pas de nos enfants dans les écoles françaises ? » Les enfants vietnamiens ne seraient fréquentant aucune école qui leur fait une éducation morale et civique, ce qui est de mauvais politique.

Il est à noter que M. NGUYEN VAN DINH, est un de ceux qui ont bien servi et qui a été nommé par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il a été nommé par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il a été nommé par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Nouméa le 10 Décembre 1947
Le Commissaire de Police Adjoint
LUCQUET

En 1947, une demande est également formulée auprès de la mairie pour la construction d'une école franco-vietnamienne rue de la Somme. Puis, en 1950, une école, entièrement financée par la SLN, est bâtie sur un terrain de Doniambo pour les 300 enfants indochinois de la ville. Jusqu'en 1953, elle est placée sous la direction de moniteurs vietnamiens, puis, en 1955, sous celle de René Orezza. Elle compte alors 124 élèves (120 Vietnamiens, trois Indonésiens et un Wallisien). En 1957, l'école est transférée de l'usine au quartier de la Vallée-du-Tir.

En 1958, l'école devenant obligatoire pour tous les enfants de 6 à 14 ans, les jeunes Asiatiques sont admis dans tous les établissements privés et publics, où ils se retrouvent bien souvent en tête de classe.



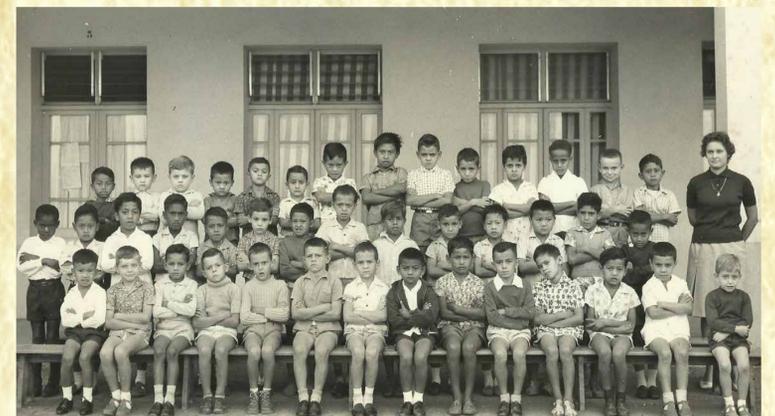
L'école javanaise, près de la cathédrale, coll. Kasandikromo
« Mes parents, Rahmen Kasandikromo (1924-1993) et Gijo Tokiem (1929), sont de Hienghène. Ils ont eu cinq filles. Moi qui suis née en 1955, j'ai toujours vécu à Nouméa. J'ai intégré l'école javanaise à cinq ans. Au début, elle se trouvait près de la cathédrale, puis elle a déménagé là où se trouve aujourd'hui le foyer Béthanie. Il n'y avait qu'une classe, avec un seul instituteur javanais pour différents niveaux. Nous n'avions pas de cahier, on écoutait seulement. Quand l'école a fermé, je suis rentrée en CP à Suzanne-Russier. » Marlène Kasandikromo, épouse Kromopaviro



La famille Kasandikromo, coll. Kasandikromo



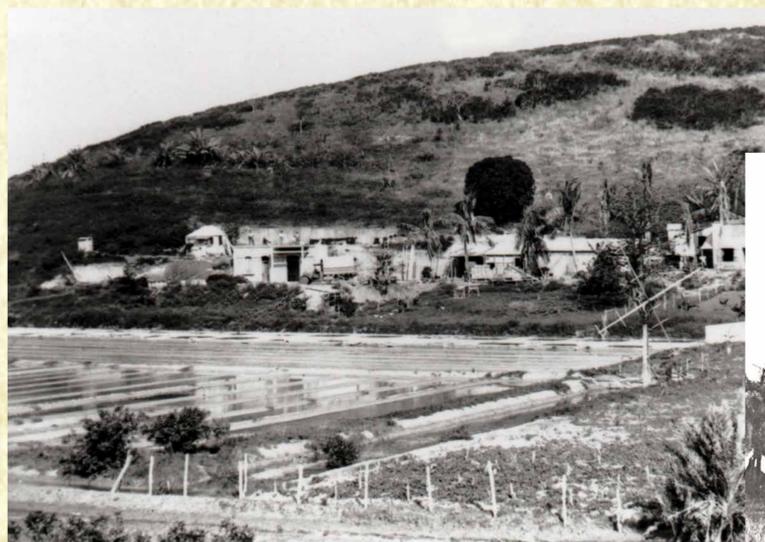
L'école vietnamienne, à Doniambo



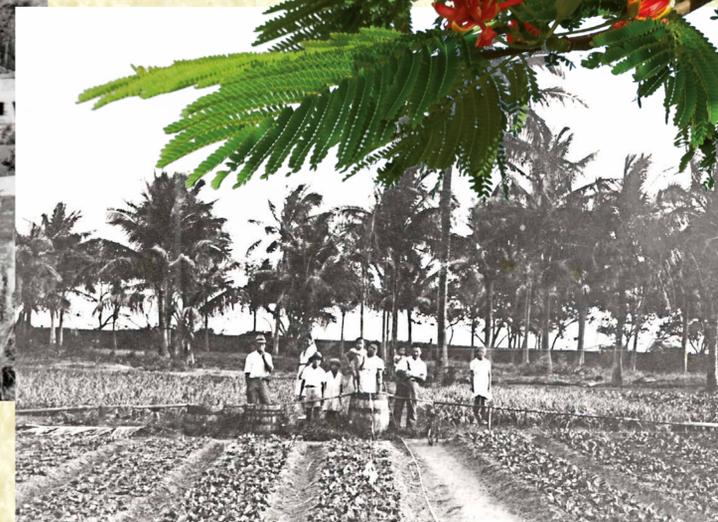
École des garçons à la Vallée-du-Tir, classe de Colette Martin, 1964, coll. Martin

LES ASIATIQUES, PILIER DE L'ÉCONOMIE NOUMÉENNE

En **1933**, on compte dans le chef-lieu 62 Japonais journaliers, 56 commerçants (épiciers, marchands, restaurateurs, exploitants de café), 50 jardiniers ou maraîchers, 47 ouvriers du bois, 23 tailleurs, 17 coiffeurs, 12 chauffeurs ou propriétaires de taxi, 10 blanchisseurs, 10 pêcheurs, 9 mécaniciens ou forgerons, 8 fabricants de pâtes alimentaires, 5 pâtisseries, 5 peintres en bâtiment, 4 maçons, 4 teinturiers dégraisseurs, 3 cordonniers, 3 employés de commerce, 1 ferblantier et 1 horloger.



Saline Okada à Sainte-Marie, coll. musée de Chartres



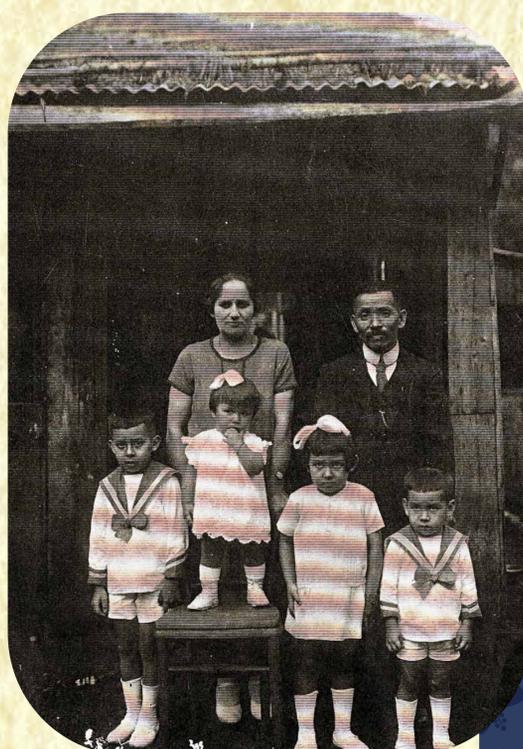
Jardin japonais à l'Anse-Vata, coll. Mimuro



Nouveau magasin Nawa, 1968, FA, coll. SANC



Au marché de Nouméa, 1960



Kiichiro et Rose Nawa avec leurs quatre aînés, coll. Picou

Inauguration du quartier asiatique, photographie NIKO



Après la Seconde Guerre mondiale et la mise en résidence libre des engagés asiatiques, ils sont nombreux à s'installer à Nouméa. En 1946, on compte 90 patentés sur les 1 066 Indochinois qui habitent le chef-lieu, et 283 sur 1 512 en 1954. Les petits snacks vietnamiens, surnommés « café-thé-la soupe », popularisent les nems, le porc au sucre et le riz cantonais. Avec le boom du nickel fleurissent les roulottes, où chacun trouve son bonheur : bami, salade tahitienne, curry et autres plats en sauce. « La première a été celle de Dominique, au Rocher à la voile, se souvient Tyloup. Par la suite, elles se sont installées baie de la Moselle. »

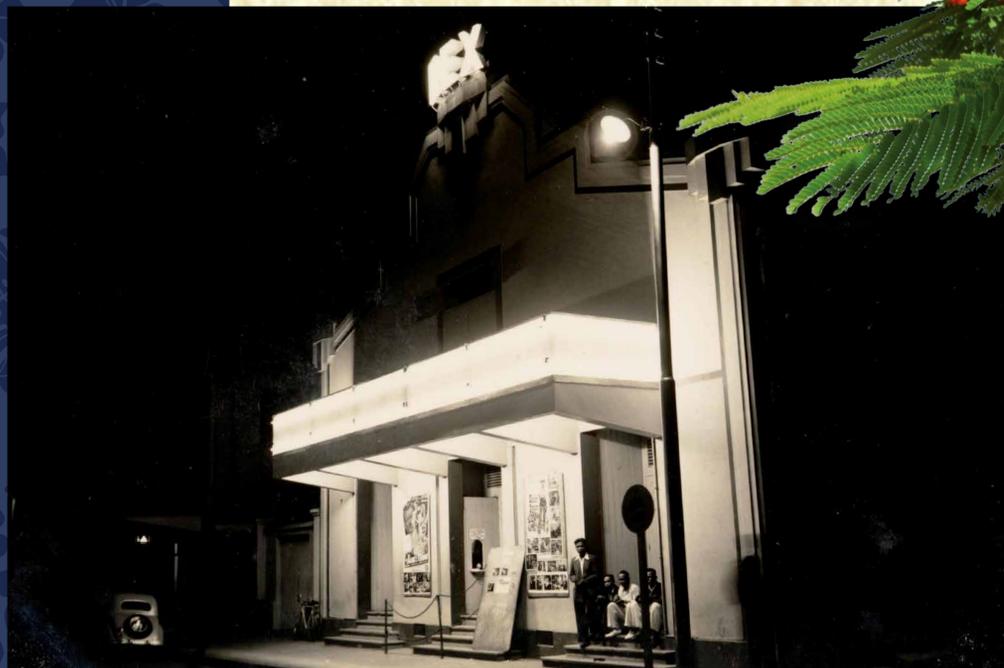
Kiichiro Nawa (1878-1973) arrive en Nouvelle-Calédonie en 1900. Il est employé dans les mines Bornet et Toumourou, à Thio. Libéré de ses obligations, il se lance dans le commerce, à Thio toujours, puis à Yaté. En 1918, il épouse **Flore Rose Rabdeau**, qui lui donnera dix enfants. Deux ans plus tard, il obtient la nationalité française, pour lui et sa famille (son fils aîné, Louis, fut recruté à 20 ans par l'Armée française, et son cadet, Jean, s'engagea dans la Marine, à l'âge de 18 ans). Il s'installe alors à Nouméa. Kiichiro Nawa dirige ainsi trois magasins : à l'Orphelinat, sur l'avenue Foch et à la société Le Nickel. Quatre de ses garçons embrassent également une activité commerciale : Louis gère Paris-Mode, Variétés centre-ville, puis Variétés Trianon, Jean s'occupe de Nawa Ameublement et Bettina Arcade, Maurice tient Maurice-Boutique, tandis que René vit à Bordeaux et entretient des relations commerciales entre le Japon et la France, tout en pratiquant l'interprétariat. Sans oublier Yvette, l'aînée des filles, qui tient un magasin de gros, au Faubourg-Blanchot. Les sœurs seront toutes employées dans ces commerces, bien connus à l'époque.

La rude concurrence commerciale que représentent les Vietnamiens entraîne des débats au sein du Conseil général. Ceux-ci portent sur les méthodes et les moyens à employer pour leur bloquer l'accès à certaines professions, ainsi que sur l'organisation d'une campagne visant à leur rapatriement.

Cependant, les commerces ouvrent à la Vallée-du-Tir ou au centre-ville, donnant ainsi naissance à « Chinatown », quartier baptisé ainsi en raison de sa forte concentration de boutiques et de restaurants asiatiques.

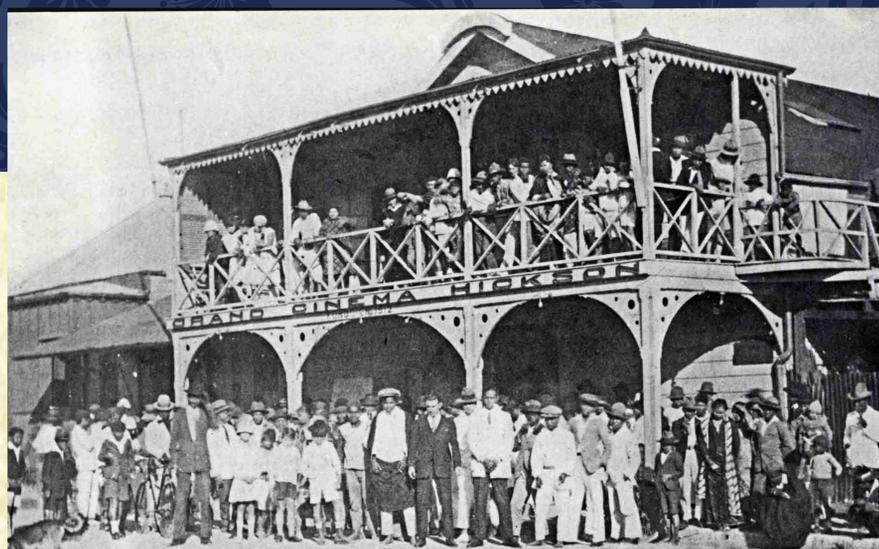
NOUMÉA, VILLE DE DISTRACTION POUR ET PAR LES ASIATIQUES

Pendant la période coloniale, les soirées des Nouméens sont ponctuées par un coup de canon à 21h, signifiant à la population indigène et aux immigrants néo-hébridais, javanais, indochinois et indiens qu'il leur est interdit de circuler jusqu'au lever du jour (arrêté du 22 avril 1909). Puis des arrêtés mettent en place un couvre-feu jusqu'à minuit, à l'occasion de représentations théâtrales ou cinématographiques, ou encore lors de réjouissances, permettant ainsi aux engagés munis d'un laissez-passer de s'y rendre.



Cinéma REX, 1953, coll. Brun

Une permission spéciale de sortie, datée et signée, est toutefois exigée pour assister à ces projections, même après la fin de l'indigénat.



Cinéma Hickson, rue de la Somme, coll. Hickson

En 1935, le cinéma Hickson propose des films parlants, tout en continuant à diffuser, les dimanches et mardis soir, des films muets à épisodes, très suivis par les spectateurs javanais, non francophones.

Durant les Trente Glorieuses, nombre de lieux festifs sont initiés par des Asiatiques pour faire danser les Nouméens.



Le Tiaré ouvre en 1945. C'est la magnifique Aline Sakumori, reine de la nuit, qui en est l'âme jusqu'en 1965, coll. Vergé



Gilbert Thong fait venir des orchestres des quatre coins du Pacifique au Tahiti cabaret, avant d'en reprendre la gérance sous le nom de Pacificana, La France australe, 1970, coll. SANC



Céline Matsuda ouvre le Santa Monica, à l'ambiance tahitienne. Les solos de « contrebasse-touque à pétrole » y résonnent, et des cours de tamouré y sont même proposés, coll. Sens-Courtot



René Matsuda, dit Kaméo, naît à Nouméa en 1926, d'un père japonais et d'une mère vietnamienne. Pendant la guerre du Pacifique, un soldat afro-américain lui apprend à jouer du saxophone. C'est ainsi qu'il anime les bals à la salle des fêtes de la mairie de Nouméa, au Château royal et en Brousse. Mais Kaméo demeure avant tout le saxophoniste des soirées au cinéma Hickson, tous les dimanches de 18 heures à minuit.

À CHAQUE CULTURE SA RELIGION

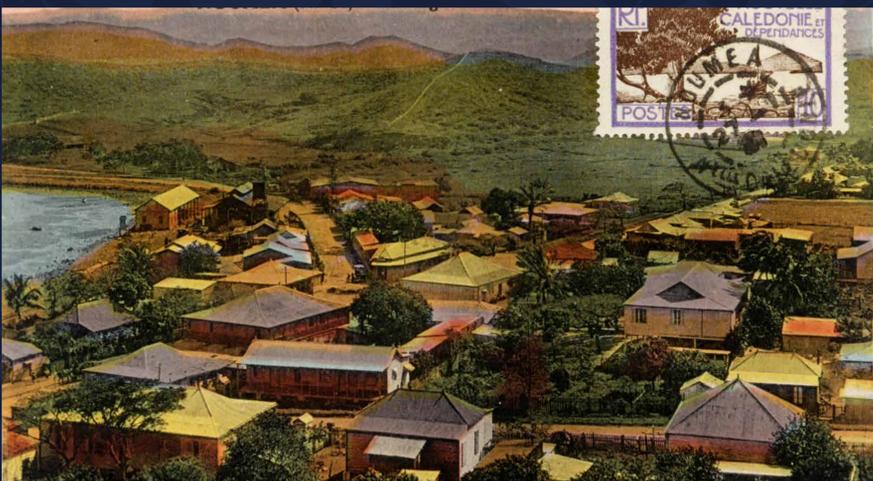


1925 – UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU 4^e KM POUR UN CARRÉ JAPONAIS

En 1925, Akira Séo, gérant de la Société minière d'Océanie à Goro, négocie avec la ville de Nouméa la concession perpétuelle d'une parcelle au cimetière du 4^e km, dénommée le « carré des Japonais ». Au dos du monument funéraire érigé la même année, sont gravés les noms des 161 Japonais décédés entre 1905 et 1931 à Nouméa. Si les couronnes de fleurs déposées sur la pierre tombale relèvent de la tradition chrétienne, une tablette funéraire où il est écrit « Namuamidabutsu », invocation à Bouddha, y est apposée à côté du nom du défunt, gravé en japonais.



Sœur Claudine et sœur Noëllie devant la grande stèle du cimetière japonais du 4^e Km, 2014, coll. M.-J. Michel



ANNÉES 1930 – UN TEMPLE INDIEN À LA VALLÉE-DU-TIR

Pour la cinquantaine d'Indiens vivant à Nouméa, dont la moitié est mariée, le vieux Ramin crée un temple où, jusqu'en 1936, il commente des ouvrages religieux en langue tamoule.



Coll. Sud Pacifique 1967

ANNÉES 1960 – CULTE MUSULMAN DE LA COMMUNAUTÉ INDONÉSIENNE

Les Indonésiens célèbrent leurs fêtes au domicile de leur consul, M. Tarmudji, au Faubourg-Blanchot. Ainsi, ci-dessus, cinquante personnes parmi les plus marquantes de la communauté indonésienne s'y sont réunies pour célébrer l'Aïd, fête de la fin du ramadan.



Coll. Bourton

1986 – CONSTRUCTION DU CENTRE ISLAMIQUE DE NOUMÉA

Les musulmans présents en Nouvelle-Calédonie sont principalement issus de la communauté indonésienne. Ils créent, en 1975, l'Association des musulmans de Nouvelle-Calédonie. Avec l'aide de fonds privés d'origine indonésienne, celle-ci acquiert une maison à la Vallée-des-Colons et la transforme en salle de prière. En 1986, grâce au soutien de la Banque islamique de développement et à un don personnel du roi Fahd d'Arabie Saoudite, elle fait construire, sur le même terrain, le Centre islamique de Nouméa. Ce dernier abrite une salle de prière, une bibliothèque, deux classes, deux salles d'eau, un espace pour les repas et trois studios. Un imam, enseignant l'islam ainsi que la langue arabe, y officie.



Coll. Bourton

2004 – CONSTRUCTION DE LA PAGODE NAM HAI PHO DA À MAGENTA

Si les descendants des engagés vietnamiens sont majoritairement catholiques, d'autres sont bouddhistes. Essentiellement regroupés au sein de l'Association bouddhique de Nouvelle-Calédonie, ils disposent, comme lieu de méditation, de la pagode Nam Hai Pho Da, située à proximité du foyer de l'Amicale vietnamienne, à Magenta.

1955 - CONSTRUCTION DE LA CHAPELLE DU CHRIST-ROI À LA VALLÉE-DU-TIR



Catholiques de la communauté vietnamienne, coll. Vuduc

Bien que les Vietnamiens soient minoritaires au sein de la communauté catholique, Mgr Chanrion fait venir, en 1925, le père Raynaud, de la Société des missions étrangères de Paris, qui parle vietnamien. Puis, en 1955, chassé par les communistes, le père N'Guyen Duy arrive et construit la chapelle du Christ-Roi. Un office en langue vietnamienne est alors célébré chaque semaine.

« Mes parents fréquentaient quotidiennement l'église du Christ-Roi. Ils étaient dynamiques au sein de la paroisse. Aussi ont-ils bénéficié de l'aide de tous ses membres pour construire leur maison sur le terrain qu'ils ont acquis en 1966, rue Charleroi. Tout le monde est venu donner la main, comme eux l'avaient fait pour d'autres précédemment.

Mon père, **Nguyen van Ran** (1913-2009), vient au monde dans le Nord-Vietnam. Il arrive en 1934 en Nouvelle-Calédonie sous le matricule A611. Il est envoyé dans les mines de Voh, où il rencontre celle qui deviendra son épouse, **Tran Thi Tao** (1916-1997) matricule A2038. Les conditions de vie y sont difficiles. Après deux enfants mort-nés, ils accueillent un fils. Les premiers ne figurant pas sur leur livret de famille, Joseph (1942-2002) est ainsi leur aîné. Viennent ensuite Anne-Lu (1944) et Jean (1946). Tous trois voient le jour à Voh, où Nguyen van Ran travaille dans une boulangerie, après avoir terminé son contrat dans les mines. Lors de l'installation de la famille à Nouméa en 1947, ils vont fréquenter l'école vietnamienne de la Vallée-des-Colons. La même année, le couple se marie au service de l'immigration. Puis naissent sept autres enfants : Maria-Hoa (1948), Pierre (1950), Antoine (1952-2013), Jacques (1954), moi-même, Marianne (1955), Thérèse (1960) et Marie-Hoe (1963-2017).

À Nouméa, nous vivons dans un premier temps à l'Artillerie, profitant des grandes marées pour ramasser les coquillages qui sont bienvenus pour agrémenter le quotidien. Mes parents louent ensuite à M. Frères une maison rue Cueur, à la Vallée-du Tir, avec 10 vares de terrain sur lesquels ma mère aménage un potager. Mon père est alors maçon la semaine et colporteur le week-end, pour vendre les légumes cultivés et achetés. Celui-ci lit et écrit le vietnamien, tandis que ma mère le parle uniquement. Tous deux comprennent parfaitement le français mais le parlent mal. Ils sont cependant d'excellents négociateurs. Si les trois aînés ont reçu une éducation en langue vietnamienne à l'école de la Vallée-des-Colons, les sept autres ont eu une éducation française et maîtrise ainsi les deux langues. La moitié de la fratrie a épousé un conjoint d'origine vietnamien, l'autre, d'origine européenne. Mais nous sommes avant tout Calédoniens, fier de nos origines. À la génération suivante, le métissage s'est accentué. Mes parents auraient aujourd'hui 19 petits-enfants et 10 arrière-petits-enfants, sans compter les trois prévus en fin d'année. »

Marianne Boutefeu



Ma sœur aînée Anne-Lu, entrée à 20 ans chez les Sœurs missionnaires de la Société de Marie sous le nom de Sœur Marie Vincent de Paul. Anne Lu est envoyée au Vanuatu, où elle apprendra le métier d'infirmière.



La famille en 1963
Au second plan, de gauche à droite : Joseph, Jean, papa, maman, enceinte de Marie-Hoe et avec Thérèse dans les bras, Anne-Lu et Maria-Hoa
Au premier plan : Antoine, Jacques et moi. Il manque Pierre, parti faire ses études au Vietnam.



Mon frère Antoine, premier médecin de la première génération de chôn d'àng



Mon fils, Paul, devenu en 2019 le plus jeune notaire, associé avec son père, doyen des notaires de la Nouvelle-Calédonie. Issus d'Indochine, mes parents ont eu un parcours difficile mais ont apporté leur contribution au développement du pays.



Le baptême de Manon, ma petite-fille, 2019